



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 2 mars 2026

**Au Conseil communal
1509 Vucherens**

Préavis municipal n° 03/2026

Crédits complémentaires au budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2026.

2. Dispositions légales

L'article 82 du Règlement du Conseil communal du 29 octobre 2013, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), dispose que :

¹ *La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.*

² *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 5 octobre 2021 via le préavis n° 05/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 », a accordé une autorisation à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 30'000.- par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

- Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
- Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
- Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Comptes concernés

02200.3090.20 Formation et perfectionnement du personnel

Budget pour cet objet : CHF 900.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'500.-**

Concerne : Formation pour la personne engagée pour la bourse

Justification

Les formations spécifiques aux finances communales, à MCH2 et au programme UBRANUS seront peut-être nécessaires pour la personne qui sera engagée pour remplacer notre boursière actuelle.

16100.3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales

Budget pour cet objet : CHF 650.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 33'000.-**

Concerne : Participation au remplacement du système Polytronic du stand de tir d'Hermenches

Justification

Selon l'article 2, al. 1 de l'Ordonnance sur les installations servant au tir hors du service, l'assignation et l'aménagement des installations de tir à 300 mètres, servant aux exercices fédéraux et aux exercices volontaires, relèvent de la compétence des communes en vertu de l'art. 133, al. 1 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire.

Les communes ne disposant pas d'une ligne de tir doivent faire l'acquisition proportionnelle des installations de tir assignées ou utilisées par leurs habitants. C'est donc en application de ces dispositions fédérales que la commune de Vucherens a une convention, tant pour l'entretien que pour l'utilisation des infrastructures, avec les communes d'Hermenches, Syens et Rossenges.

Les installations de tir datent de 2000 et comptent 4 cibles. Depuis plusieurs mois, les pannes du système Polytronic ont été réparées mais l'âge de l'installation laisse planer le doute quant à la possibilité d'effectuer de prochaines réparations.

34290.3636.00 Subvention organisation privées à but non lucratif

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 4'000.-**

Concerne : Soutien organisation de l'étape No 2 du Tour de Romandie

Justification

L'arrivée du Tour de Romandie est un événement unique pour une commune comme la nôtre. Afin de soutenir cette manifestation, un apport financier de CHF 4'000.- nous semble justifié. En plus de ce soutien financier, la commune de Vucherens met à disposition :

- la salle communale (quelques jours) ou / et la petite salle à l'étage,
- les 2 employés communaux le 30 avril 2026.

61500.3010.30 Salaires du personnel d'exploitation

Budget pour cet objet : CHF 172'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.-**

Concerne : Heures des auxiliaires

Justification

Lors de l'établissement du budget 2026, il a été oublié de prendre en compte un montant pour les auxiliaires qui remplacent ou viennent soutenir les employés communaux. La ventilation des heures dans les différentes activités sera effectuée au moment du bouclage des comptes 2026.

61500.3050.30 Coti. patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif

Budget pour cet objet : CHF 11'100.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 1'400.-**

Concerne : Charges sociales

Justification

Charges sociales liées aux heures des auxiliaires. A noter que pour les autres charges sociales (LPP, LAA, AF et IJM), le montant du dépassement est inférieur à CHF 1'000.- ce qui explique qu'aucun complément au budget n'a été demandé.

61501.3151.00 Entretien de machines, appareils

Budget pour cet objet : CHF 2'000.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 2'700.-**

Concerne : Frais de réparation du tracteur tondeuse

Justification

Réparation importante non-prévue au budget.

96300.4430.01 Loyers et fermages, immeubles du Patrimoine financier offert

Budget pour cet objet : CHF 0.- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'200.-**

Concerne : Soutien financier au locataire du restaurant des trois Suisses

Justification

Comme cela a été fait lorsque les précédents tenanciers étaient dans une situation compliquée (tel que lors du COVID19), la Municipalité souhaite offrir un soutien à la tenancière actuelle du restaurant des trois Suisses. Elle propose de lui offrir la moitié du loyer pour une période de 4 mois. Les charges ainsi que les mensualités pour le rachat de l'inventaire seront facturées intégralement comme planifiés.

5. Récapitulatif

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

	Budget 2026	Crédit demandé	Budget après crédit compl.
02200.3090.20 Formation du personnel	CHF 900.00	CHF 1'500.00	CHF 2'400.00
16100.3612.00 Parts aux communes et assoc. Intercom.	CHF 650.00	CHF 33'000.00	CHF 33'650.00
34290.3636.00 Sub. org. privées à but non lucratif	CHF 0.00	CHF 4'000.00	CHF 4'000.00
61500.3010.30 Salaires du personnel d'exploitation	CHF 172'000.00	CHF 8'000.00	CHF 180'000.00
61500.3050.30 Coti. patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	CHF 11'100.00	CHF 1'400.00	CHF 12'500.00
61501.3151.00 Entretien de machines, appareils	CHF 2'000.00	CHF 2'700.00	CHF 4'700.00
96300.4430.01 Loyers et fermages, immeubles PF offert	CHF 0.00	CHF 6'200.00	CHF 6'200.00
TOTAL GENERAL	CHF 186'650.00	CHF 56'800.00	CHF 243'450.00

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n° 03/2026,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité les crédits complémentaires de CHF 56'800.- pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2026.**

Adopté en séance de Municipalité le 2 mars 2026

Jean-François Perroud



Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Urbain Cherpillod